



AVIS DE PUBLICITE SUITE A MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE

L'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que « lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Objet du présent avis :

La commune de Grosseto-Prugna Porticcio a reçu une manifestation d'intérêt spontanée d'un professionnel proposant l'installation et l'exploitation de jeux gonflables, Place Saint Laurent 20166 PORTICCIO, à compter du 1^{er} Juillet 2025, jusqu'au 31 Août 2025, de 18 h 30 à 00 h 00.

La manifestation d'intérêt spontanée tend à la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal d'une durée de 2 mois durant laquelle l'occupant installera et exploitera l'activité de jeux gonflables pour enfants.

L'emprise au sol dispose de raccordement à l'électricité.

L'autorité municipale se réserve le droit d'annuler l'occupation en cas de nécessité impérieuse, notamment lors de l'organisation de manifestation à caractère exceptionnelle. Un délai d'information préalable de 48 heures sera garanti à l'occupant.

L'occupation donne lieu au paiement d'une redevance prévue par délibération n° 51/25 du 10/04/2025, portant fixation d'un tarif d'occupation du domaine public suite à une manifestation d'intérêt spontanée, établi ainsi qu'il suit :

2,50 euros / m² / mois

Il pourra être appliqué une évolution annuelle des tarifs correspondant à l'évolution moyenne de l'indice du coût des loyers commerciaux.

Il sera délivré au permissionnaire un arrêté d'occupation temporaire du domaine public fixant les dates, lieux et conditions de l'occupation.



Procédure :

Tout opérateur d'un projet concurrent visant à l'installation et l'exploitation d'un ou plusieurs jeux gonflables peut manifester son intérêt par :

- Email adressé à : commandepublique@mairie-gpp.corsica
- Courrier adressé à : Mairie Annexe de Porticcio, Centre Administratif, Service Marchés Publics 20 166 PORTICCIO

La candidature sera impérativement accompagnée d'un dossier contenant :

- 1- Le formulaire dûment rempli de demande d'autorisation d'occupation du domaine public comprenant : Carte d'identité, Kbis, Attestation d'assurance,
- 2- Une présentation du/des gonflable(s) implanté(s) sur le site,
- 3- Une note permettant d'apprécier le parcours, l'expérience professionnelle et la motivation du candidat,
- 4- Un état ou une photo permettant d'apprécier la qualité des installations.

Si un candidat se manifeste et remet une proposition avant la date limite de réception des candidatures, la commune analysera les différentes propositions dans le cadre d'une procédure de sélection préalable et attribuera la convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la plus pertinente.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessous, la commune pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

Date de publication : Le 10 Juin 2025

Date limite de réception des dossiers de candidature : Le 25 Juin 2025